

Faits d'actualité

R. M.

Volume 60, numéro 2, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104897ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104897ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1992). Faits d'actualité. *Assurances*, 60(2), 291–300.
<https://doi.org/10.7202/1104897ar>

Faits d'actualité

par

R. M.

1. Colloque de Montréal sur la fraude à l'assurance

Le colloque organisé par le Bureau d'assurance du Canada (Québec), la Fondation Conrad LeBlanc et l'Université de Montréal, tenu le 26 février 1992, pose une problématique complexe et à multiples facettes : l'ampleur de la fraude à l'assurance, les causes du phénomène, son impact économique et social et la tolérance plus grande du milieu et de la société en général. Dans la recherche de solutions, des conférenciers de prestige ont été conviés à formuler des recommandations.

291

Soulignons également le travail émanant des quatre ateliers :

- atelier 1 : les compagnies d'assurance ;
- atelier 2 : les consommateurs ;
- atelier 3 : la police d'assurance ;
- atelier 4 : le judiciaire.

Les conclusions de ce colloque caractérisé par un rapprochement des assureurs et des universitaires s'inspirent de colloques antérieurs, tels ceux de Montreux et de Niort :

1. le manque de données en cette matière ;
2. la déficience d'un personnel spécialisé ;
3. l'importance d'une meilleure relation assureurs-police-justice ;
4. la nécessité de définir de nouvelles sanctions civiles et pénales.

À cet égard, il est dommage de constater que le législateur, à l'heure de la rédaction du nouveau Code civil du Québec, n'ait pas tenu compte des recommandations de l'industrie de l'assurance de mieux sanctionner, par voie législative, la fraude à l'assurance, principalement à l'occasion d'un sinistre.

2. Les résultats du quatrième trimestre et les résultats annuels (1991)

292

Les résultats du quatrième trimestre de l'année 1991 nous fournissent automatiquement ceux de l'année écoulée. Selon les données fournies par *The Quarterly Report* (quatrième trimestre), les résultats du quatrième trimestre, par rapport à ceux du dernier trimestre de 1990, se présentent comme suit :

Quatrième trimestre (en millions de dollars)

	1990	1991
Primes nettes émises	3 592 \$	3 793 \$
Sinistres nets encourus	3 052 \$	2 868 \$
Rapport sinistres à primes	79,2 %	82,1 %
Pertes techniques (avant impôt)	-330 \$	-518 \$
Revenus de placement (avant impôt)	657 \$	704 \$
Rapport combiné (souscription)	-9.1%	-13.9%
Revenus d'opération (après impôt)	266 \$	50 \$

Sources : - *Canadian Insurance*, A publication of Stone and Cox Ltd.
- Statistiques Canada.

Les revenus nets d'opération du quatrième trimestre ont été plutôt décevants : 50 millions de dollars comparativement à 266 millions de dollars l'an dernier.

Les résultats de l'année 1991 se résument ainsi :

**Quatrième trimestre
(en millions de dollars)**

	1990	1991
Primes nettes émises	14 213 \$	14 861 \$
Sinistres nets encourus	10 833 \$	11 313 \$
Rapport sinistres à primes	78,4 %	78,2 %
Pertes techniques (avant impôt)	1 300 \$	1 414 \$
Revenus de placement (avant impôt)	2 506 \$	2 622 \$
Rapport combiné (souscription)	-9,4%	-9,8%
Revenus d'opération (après impôt)	947 \$	928 \$

293

Sources : - *Canadian Insurance*, A publication of Stone and Cox Ltd.
- Statistiques Canada.

En 1991, on constate des revenus annuels de 928 000 000,00 \$ générés par des primes souscrites totalisant 14,8 milliards de dollars. Parallèlement à un autre déficit annuel de souscription de plus de 1 milliard \$, soit 1,4 milliards de dollars, les revenus de placement (augmentation de 4.9 %) ont contribué encore une fois à équilibrer les résultats.

3. Quelques chiffres sur l'assurance automobile au Québec (1990-1991)

En 1990, les primes émises en matière d'assurance automobile au Québec se sont élevées à 1 690 422 000 dollars, alors que les sinistres payés par les assureurs, pour la même période, ont totalisé 1 348 513 437 dollars. Depuis cinq ans, on observe une augmentation d'environ 33 %, tant au plan des primes qu'au plan des sinistres.

En 1990, le nombre de véhicules assurés au Québec s'élevait à 3 105 900.

En 1991, selon le rapport sur la tarification en assurance automobile de l'Inspecteur général des Institutions

financières, les résultats des opérations en assurance automobile au Québec ont été positifs, même si les données ne sont pas finales. On note un montant de 1,8 milliards de dollars perçu en primes souscrites (tous véhicules confondus) versus des sinistres totalisant 1,3 milliards de dollars et des frais d'exploitation de 446 millions de dollars.

4. L'Inspecteur général réclame plus de pouvoirs

294

Dans le cadre de son mandat de surveiller la solvabilité des institutions financières et de contrôler, à certains égards, leur gestion (états financiers, placements, observance des lois et règlements), l'Inspecteur général des institutions financières soulève la nécessité d'apporter des changements législatifs visant à accentuer son rôle, dans un contexte marqué par l'essor de la concurrence étrangère et les multiples conséquences du décloisonnement.

Nous apprenions, dans le cahier spécial *Assurances*, publié par *Le Devoir* le 27 mars 1992, que l'Inspecteur général réclamait des pouvoirs pour mieux agir et imposer les redressements jugés nécessaires lors des premiers signes de faiblesse d'une institution financière en difficulté. L'Inspecteur général citait en exemple le cas de la Société d'assurance-dépôt du Canada à qui ont été confiés des pouvoirs extraordinaires, en vertu du projet de loi fédéral C-48, permettant de prendre le contrôle d'une compagnie, de la vendre ou de la fusionner. Tels pouvoirs ne devraient néanmoins pas être excessifs et mettre, à toutes fins pratiques, le conseil d'administration en tutelle vis-à-vis l'Inspecteur général.

5. Les portefeuilles d'assurance-vie et de dommages des Coopérants divisés

Le 27 mars dernier, Assurance-vie Desjardins a fait l'acquisition des portefeuilles d'assurance-vie et d'assurance-accident des Coopérants. Ces portefeuilles, qui étaient détenus provisoirement par le liquidateur, représenteraient un volume-prime de trente millions de dollars par année en assurance

individuelle et de 20 millions en assurance collective. Les assurés des Coopérants (environ 150 000 détenteurs de polices d'assurance-vie, 200 000 détenteurs d'assurance-accident et 100 000 titulaires de contrats d'assurance collective) se retrouvent désormais chez un assureur dont la part du marché québécois en assurance-vie se situerait à 10 %. La vente ne comprend pas les portefeuilles des rentes, des prêts hypothécaires, ni des RÉER, lesquels représentent la partie la plus importante du passif des Coopérants. Selon M. Millette, vice-président de la SIAP, cette entente ne modifierait pas les pertes évaluées à 110 millions de dollars que devra éponger la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes.

295

D'autre part, l'Industrielle-Alliance a acquis, en avril dernier, le secteur de l'assurance de dommages comprenant 22 millions de dollars au plan du volume des primes.

6. Les coûts de la faillite des Coopérants et les assureurs du Québec

Dans une décision rendue par la Cour supérieure en avril 1992, le tribunal donne raison aux douze compagnies d'assurance-vie du Québec et déboute la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes qui soutenait, à l'instar de 225 compagnies du reste du Canada, que seuls les assureurs actifs du Québec devaient rembourser la totalité des cotisations versées par les assureurs du reste du Canada. Le tribunal a conclu, en vertu des règlements mêmes de la Société, que les assureurs à l'extérieur du Québec n'ont pas droit à un remboursement pris à même des cotisations perçues au Québec. Ce jugement a été porté en appel. Il permet de réduire substantiellement le montant de 140 millions de dollars que doivent verser les assureurs québécois dans cette affaire.

7. Réduction des frais de la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Depuis le 1 mai 1992, la Régie de l'assurance-maladie du Québec a réduit les montants de remboursements aux

voyageurs pour leurs frais de consultation médicale, de maladie et d'hospitalisation. Ces frais, encourus d'urgence, étaient auparavant remboursés jusqu'à concurrence de 700,00 \$ plus 50 % des sommes supérieures à ce montant. Les remboursements sont maintenant limités à 480,00 \$ par jour pour une chambre d'hôpital et à 50,00 \$ par jour pour les frais médicaux. Le désengagement partiel de l'État pourrait conduire les compagnies d'assurance-voyage à assumer plus de risques et ainsi, à hausser les primes d'assurance exigibles.

296

8. Le réveil des volcans

Au cours de la dernière décennie, les éruptions volcaniques ont provoqué plus de trente mille morts et des milliards de dollars de dommages matériels, sans compter des conséquences économiques de tout ordre et même des atteintes directes à la couche d'ozone. Plus récemment, les Philippines, le Pérou, le Japon et la Turquie ont été les lieux d'éruption de certains grands volcans.

Selon des informations recueillies dans *L'Express*, N° 2121, on a recensé près de 10 000 volcans sur la planète, dont 1 415 menacent de se réveiller. Environ 150 volcans seraient placés sous haute surveillance.

9. Un nouvel espace économique canadien

Un accord de réciprocité entre les provinces, signé le 21 novembre 1991 par toutes les provinces, les territoires et le gouvernement central, est passé presque inaperçu : il permet d'ouvrir le lucratif marché des achats gouvernementaux de chaque province à toutes les entreprises canadiennes, sans distinction ni barrière. Désormais, les entreprises du Québec pourraient participer aux appels d'offres publics du gouvernement ontarien, un marché de 800 000 000,00 \$ annuellement, ou tout autre gouvernement provincial. À l'inverse, ce droit est également acquis aux entreprises canadiennes des autres provinces désireuses de bénéficier du

marché québécois, de l'ordre de 300 000 000,00 \$ par année environ.

Pour l'heure, l'accord prévoit certaines restrictions, notamment les achats de biens par appels d'offres de plus de 25 000,00 \$, les contrats de construction, l'achat de biens lié à l'informatique, les achats parapublics (domaine municipal, hospitalier, scolaire) et les achats des sociétés d'État. L'accord se limite actuellement aux ministères et organismes publics.

10. Willis Corroon au Canada

297

Le grand courtier d'assurance Willis Corroon, né de la fusion en 1990 du courtier anglais Willis Faber et du courtier américain Corroon and Black, vient d'acquérir la maison de courtage Richards, Melling inc., au prix de 14,9 millions de dollars. Le courtier canadien employait 240 personnes à travers ses 14 bureaux au pays et ses revenus bruts, en 1991, étaient estimés à 16,5 millions de dollars.

11. Les grandes sociétés de courtage canadiennes

Selon un texte paru dans *Canadian Underwriter* (Avril 1992), les revenus d'opération de courtage au Canada se situent à environ 650 millions de dollars. Voici les principaux chefs de file :

- Reed Stenhouse : 10 %
- Marsh and McLennan : 7 à 9 %
- Sedgwick James : 6 à 8 %
- Dale-Parizeau inc. : 5 à 7 %
- Johnson and Higgins : 4 à 6 %
- Morris and Mackenzie : 1,5 à 2,5 %

12. Nouvelles européennes

Un accord récent, signé à Bruxelles, l'Espace Économique Européen (EEE), confère aux six pays de l'AELE

(Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Suisse) un libre accès au marché intérieur de la Communauté européenne. Ainsi, selon cet accord, la Suisse pourrait prendre part au marché intérieur de l'Europe (Swiss Re).

298 L'assurance française est au troisième rang européen (20 % de l'assurance au sein de la CEE), derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle est au cinquième rang mondial, avec plus de 400 milliards de francs de primes domestiques directes en 1990, derrière les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Sa force réside dans la restructuration autour des trois grandes compagnies publiques : UAP, GAN et AGF. (*La Tribune*)

Ruée vers l'Est des assureurs ouest-allemands : quelques mois seulement après la réunification de l'Allemagne, près de 370 assureurs de l'Allemagne de l'Ouest avaient déjà commencé à opérer dans l'ex-RDA. L'objectif avoué : occuper la place avant les autres assureurs occidentaux. Selon les chiffres publiés par l'Association des assureurs allemands, l'assurance allemande a généré, en 1991, 165,1 milliards de DM, toutes branches d'assurances confondues, soit 13% de plus qu'en 1990. (*L'Argus*)

Dans une perspective similaire, à l'entrée, en 1990, des Mutuelles du Mans Assurances dans le réseau INI (International Network of Insurance), lequel regroupe 18 membres-assureurs dont l'Américain St. Paul, trois assureurs de la CEE ont décidé récemment de se regrouper au sein d'un holding strictement européen cette fois : EPIC (European Partners for Insurance Cooperation). Les trois assureurs sont : ABM (Allemagne), FONDIARIA (Italie) et ROYAL INSURANCE (Angleterre).

Courtage d'assurance : le premier groupe de courtage français, Faugère et Jutheau SA, n'est plus français. Le numéro un mondial, le grand courtier Marsh & McLennan, qui possédait 33 1/3 % du capital de Faugère et Jutheau SA depuis 1973, a acquis les 66 2/3 % restants pour la somme de 105 millions de dollars. (*L'Assurance Française*)

13. Catastrophes naturelles dans le monde : 17 milliards

En 1990, les catastrophes naturelles et les grands sinistres ont atteint la somme de 17 milliards de dollars : tel est l'objet d'une étude de la Swiss Re, réalisée à divers niveaux : lieu du sinistre, cause, nombre de victimes et étendue des dommages. Au seul titre des tempêtes, les dégâts matériels s'élevèrent à 13 milliards de dollars (ou 76% du total des dommages catastrophiques).

14. Tremblement de terre en Californie

Le récent tremblement de terre de Ferndale en Californie, (6.5 à l'échelle de Richter) a fait 94 blessés et a causé des dégâts matériels évalués à 50 millions de dollars.

15. Union des assureurs en Russie

Les compagnies d'assurance opérant en Russie seront dorénavant regroupées sous l'égide de l'Union des Compagnies d'Assurance de la Russie, dont le président serait l'actuel président de la compagnie Ingosstrakh, Mikhail Safronov. Les cinq objectifs de cette association sont les suivants :

- développer le marché de l'assurance et le professionnalisme des assureurs ;
- servir de communicateur auprès de la population sur les besoins et le rôle de l'assurance ;
- stimuler l'essor des entreprises liées à l'assurance : experts en sinistre, consultants, évaluateurs et autres ;
- promouvoir un code d'éthique et des normes de professionnalisme au sein des entreprises ;
- mettre en place un programme de formation.

16. Les actes de vandalisme et l'assurance

Les émeutes de Los Angeles qui ont éclaté, à la fin d'avril, suite à l'acquittement de quatre policiers blancs accusés d'avoir roué de coups un automobiliste noir, auraient fait, après trois jours d'émeutes, plus de 50 morts, 2 000 blessés et ont causé des dégâts matériels à de nombreux édifices commerciaux et résidentiels. Environ 4 000 bâtiments auraient été saccagés.

300 Dans la ville quadrillée par 6 000 gardes nationaux, les autorités policières auraient procédé à l'arrestation de plus de 500 personnes.

Les risques d'émeutes et d'actes de vandalisme sont généralement assurables, tant au niveau commercial que résidentiel. Selon le *Business Insurance* (11 mai 1992), le bilan officiel des réclamations d'assurance des émeutes de L.A. serait de l'ordre de 500 millions de dollars.

Plus près de nous, à Toronto, une semaine plus tard, des manifestations antiracistes qui ont duré au moins deux nuits, furent suivies par des actes de vandalisme sans précédent dans cette ville, mais qui, toutefois, sont loin d'avoir atteint l'ampleur de ceux de Los Angeles. Ces actes ont été commis pour protester contre un incident où un Noir a été abattu par un policier blanc. Si l'on ne compte aucun mort et peu de blessés graves, plusieurs bâtiments et automobiles ont été endommagés.